

Délibération N°	D24-038	Acte publié le	18/04/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	26
		Votants	29

L'an 2024, le **JEUDI 11 AVRIL** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
GENDRIN Valérie à ANTONIN Daniel
MUCCIARELLI Laurence à REY Christian

Nomenclature ACTES : 713

D24-038 / RESULTATS 2023 – REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le vice-Président expose au conseil communautaire que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget les résultats de l'exercice antérieur par anticipation, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31/12/2023 (établis par l'ordonnateur),
- Et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, les résultats du budget principal pour l'année 2023 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	14 121 353,93 €	15 128 510,65 €	1 007 156,72 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 affectation résultat 2022)		3 204 178,37 €	3 204 178,37 €
	Résultat à affecter au compte 002 (D ou R)			4 211 335,09 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	2 004 543,78 €	1 000 863,66 €	-1 003 680,12 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 affectation résultat 2022)		5 536 933,16 €	5 536 933,16 €
	Solde global d'exécution à affecter au compte 001(D ou R)			4 533 253,04 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			
	Investissement	974 748,36 €	645 768,51 €	-328 979,85 €
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR)				8 415 608,28 €
Reprise anticipée 2023 au BP 2024	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement			4 211 335,09 €

Il est précisé par ailleurs, que si les comptes administratifs devaient faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil communautaire procéderait à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024 du budget principal, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

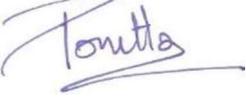
Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE CONSTATER, APPROUVER ET AFFECTER les résultats du budget principal de l'exercice 2023, comme suit :

	Résultats 2023	Affectation au BP 2024
Résultat global de la section de fonctionnement 2023	4 211 335,09 €	au 002 (RF)
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	4 533 253,04 €	au 001 (RI)
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-328 979,85 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		
Affectation en réserve	0,00 €	
Solde du résultat de fonctionnement		

- DE CHARGER le président de toutes les formalités nécessaires

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	- PJD24-038